

FORMATION RECYCLAGE BREVET FERERAL

Recyclage secourisme et
sauvetage aquatique

Intervenant : Yannick LEVANT
moniteur de secourisme



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives des Brevet fédéraux et du MSN. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La formation continue est à destination de tous les entraîneurs possédant à minima BF1.

METIER VISE

L'entraîneur en question intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation, sur tous les publics et encadre à minima en natation course les titulaires d'un BF1 natation course et plus qui préparent les pratiques compétitives.

Il exerce principalement des missions :

- De concevoir le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- D'utiliser la transversalité des pratiques pour la conception du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- De coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- De concevoir le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en natation course,
- De conduire des activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en natation course,
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
- D'assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

MODALITE D'ACCES

- Les candidats devront s'inscrire sur le site de l'ERFAN Bourgogne-Franche-Comté de Natation ou à défaut contacter par téléphone le 03.80.52.46.33 ou par mail au erfan@natationbfc.fr pour tout information.
- Les candidats devront s'inscrire avec le lien ci-joint : <https://forms.gle/AocxM31T6AP9yagV9>
- Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.
- Vous aurez jusqu'à 15 jours avant le début de la formation

PUBLICS ET PREREQUIS

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

- Être dans le milieu de la natation ou de l'entraînement,
- Attestation de prise en charge

2- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation continue de l'ERFAN, les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Les contenus abordés seront un apport théorie et pratique dans le sauvetage :

Rappel des process de secourisme en milieu aquatique

Rappel des prises de dégagement et des sorties de victime

Mise en situation pratique de sauvetage de noyade

2 dates sont proposées

Mardi 17 décembre 2025

8h30-12h30 secourisme et mise en situation aquatique

Jeudi 13 février 2025

8h30-12h30 secourisme et mise en situation aquatique

INTERVENANTS

- Yannick LEVANT Moniteur de Secourisme Pompier et Maître Nageur Sauveteur

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation.

DATES

Dates de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
17 dec 2024 ou 13 février 2024	4h	15 jours avant la date de formation

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Mardi 17 décembre 2024	8h30- 12h30
Jeudi 13 février 2025	8h30- 12h30

HORAIRES DE FORMATION

Le volume horaire est de 4 heures en centre de formation. Chaque séquence s'articulera en théorie et pratique sur 1 demi-journée

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 15 stagiaires.

SUITE DE PARCOURS

Suite à cette formation le stagiaire pourra s'orienter sur des compétences donnant lieu à un diplôme soit que ce soit les Brevets fédéraux, le Moniteur sportif de Natation, le DEJEPS Natation course ou le BPJEPS AAN

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

Ligue BFC : 14B rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON.

Piscine Olympique du Grand Dijon 12 Rue Alain Bombard, 21000 Dijon

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative.

La formation, à visée connaissance et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles rencontrées.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau interactif
4. Connexion internet

Supports pédagogiques

5. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Un auto-positionnement initial et terminal ainsi qu'un quizz de question simple sera organisé pendant la formation.

Un certificat de réalisation de la formation sera délivré.

Est capable de...

1. ... d'évaluer l'état de la victime
2. ... de réaliser les prises de dégagement
3. ... de remorquer la victime
4. ... de sortir la victime de l'eau

Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis	Maîtrisé

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives au regard des objectifs de la formation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

(Dernière modification le 9.04.21)

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Titulaire d'un BF natation ou MSN	198€	168€	---	30€	198 €

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

Mail : erfan@natationbfc.fr

Par téléphone au : 03.80.52.46.33

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✓ Autofinancement

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	FREVILLE sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent administratif	VERNET BATTEUX	Tel 03.80.52.46.33	Mail: erfan@natationbfc.fr
Référent technique	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent handicap	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent COVID	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr

RECYCLAGE

Cette formation continue peut faire partie des apports « de connaissances pédagogiques » dans le recyclage des brevets fédéraux et **correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé.**

APPORTS

Cette formation apporte des connaissances et des compétences mais ne donne pas assez un diplôme reconnu dans le RNCP

TAUX DE SATISFACTION :

Session	Nombre d'apprenants	Taux d'abandon	Taux de satisfaction des stagiaires
2023-2024	6	0	100%

Mis en place en 2023

(Dernière modification le 9.04.21)